

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

50.05500-01 00

DATE DE PRÉPARATION

Mardi 3 mai 2011

SECTION 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DU FOURNISSEUR

NUMÉRO DE PRODUIT

50.05500-

NOM DU PRODUIT

H&C® Shark Grip

NOM DU FABRICANT

H&C CONCRETE STAINS
101 Prospect Avenue N.W.
Cleveland, OH 44115

Numéros de téléphone et sites Web

Informations réglementaires	(216) 566-2902 www.paintdocs.com
Urgence médicale	(216) 566-2917
Urgence relative au transport*	(800) 424-9300
*pour les urgences de type chimique SEULEMENT (dispersion, fuite, exposition ou accident)	

SECTION 2 — COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Aucun composant de ce produit n'est dangereux en vertu de la définition du DOL (ministère américain du Travail).

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'EXPOSITION

Contact des YEUX ou de la PEAU avec le produit.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION

YEUX : Irritation.

PEAU : L'exposition prolongée ou répétée peut irriter la peau.

INHALATION : Irrite les voies respiratoires supérieures.

Codes HMIS

Santé	1
Inflammabilité	0
Réactivité	0

SIGNES ET SYMPTÔMES DE LA SUREXPOSITION

Des rougeurs et démangeaisons ou une sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive de la peau ou des yeux.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION

Aucun généralement reconnu.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CANCER

Voir la présentation détaillée des données de toxicologie en Section 11.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer les yeux abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

PEAU : Laver avec soin à l'eau et au savon.

INHALATION : En cas d'effet, éloigner la victime de la zone d'exposition. Rétablir la respiration. Rester au chaud et au calme.

INGESTION : Ne pas faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

SECTION 5 — MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR

sans objet

LIE

s.o.

LSE

s.o.

CLASSE D'INFLAMMABILITÉ

sans objet

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Les contenants fermés peuvent exploser (sous l'effet de la pression) en cas d'exposition à une très forte chaleur.

Durant les situations d'urgence, la surexposition à des produits de décomposition peut présenter un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Obtenir des soins médicaux.

PROCÉDURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Porter un équipement complet de protection, y compris un appareil respiratoire autonome.

Un jet d'eau peut s'avérer inefficace. Si de l'eau est utilisée, l'appliquer de préférence en brouillard. Utiliser éventuellement de l'eau pour rafraîchir les contenants fermés exposés à une chaleur extrême afin d'éviter leur pressurisation et les risques de d'auto-inflammation ou d'explosion.

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE DISPERSION DE MATIÈRE

Enlever avec un matériau absorbant inerte.

SECTION 7 — MANUTENTION ET STOCKAGE

CATÉGORIE DE STOCKAGE

Sans objet

PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION ET DE STOCKAGE

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Transférer exclusivement dans des contenants homologués portant un étiquetage complet et approprié. Ne pas absorber. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs et les brouillards de produit. Se laver les mains après utilisation.

Ce revêtement peut contenir des matières classées en tant que particules nuisibles (indiquées par « Poussières » en Section 2) pouvant être présentes à des niveaux dangereux uniquement lors du ponçage ou de l'abrasion du film séché. Si aucune poussière particulière n'est indiquée en Section 2, les limites applicables pour les poussières nuisibles sont les suivantes : ACGIH TLV 10 mg/m³ (poussière totale), 3 mg/m³ (fraction inhalable), OSHA PEL 15 mg/m³ (poussière totale), 5 mg/m³ (fraction inhalable).

L'enlèvement de peinture par ponçage, raclage ou autre méthode peut produire de la poussière et des vapeurs qui contiennent du plomb. L'exposition aux poussières ou vapeurs de plomb peut provoquer des lésions cérébrales ou autres effets nocifs, en particulier chez les enfants et les femmes enceintes. Le contrôle de l'exposition au plomb ou à d'autres substances dangereuses suppose l'utilisation d'un équipement de protection adapté, tel qu'un appareil respiratoire (homologué NIOSH) correctement ajusté et des moyens appropriés d'isolation et de nettoyage. Pour de plus amples renseignements, appeler le National Lead Information Center au 1-800-424-LEAD (aux États-Unis) ou s'adresser aux autorités sanitaires compétentes.

VENTILATION

Par aspiration localisée préférable. Une ventilation par aspiration générale est acceptable si l'exposition aux matières figurant en Section 2 est maintenue en dessous des limites d'exposition en vigueur.

Voir les normes OSHA 1910.94, 1910.107 et 1910.108.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Si l'exposition personnelle ne peut pas être maintenue en dessous des limites en vigueur par ventilation, porter, de façon bien ajustée, un appareil respiratoire pour vapeurs organiques/particules homologué par NIOSH/MSHA pour la protection contre les matières figurant en Section 2.

Lors du ponçage ou de l'abrasion du film séché, porter un appareil respiratoire antipoussière/brouillard homologué par NIOSH/MSHA pour les poussières susceptibles d'être dégagées par ce produit, la peinture sous-jacente ou l'abrasif.

GANTS DE PROTECTION

Requis pour les contacts prolongés ou répétés.

PROTECTION OCULAIRE

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux non perforés.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

MASSE VOLUMIQUE	7,48 lb/gal	896 g/l
DENSITÉ	0,90	
POINT D'ÉBULLITION	sans objet	
POINT DE FUSION	non disponible	
VOLUME VOLATIL	0 %	
TAUX D'ÉVAPORATION	s.o.	
DENSITÉ DE VAPEUR	s.o.	
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	s.o.	

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV théoriques - tel que conditionné)

0,00 lb/gal	0 g/l	Sans l'eau et les solvants exemptés par la réglementation fédérale
0,00 lb/gal	0 g/l	COV émis

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ — Stable

CONDITIONS À ÉVITER

Aucune connue

INCOMPATIBILITÉ

Aucune connue.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Par le feu : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne se produit pas

SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ

Aucun composant de ce produit n'est un cancérigène répertorié par le CIRC, NTP ou OSHA.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Aucune CL50 ni DL50 disponible.

SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets de ce produit ne sont pas dangereux en vertu de la définition du Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) 40 CFR 261. Les incinérer dans un installation agréée. Ne pas incinérer un récipient fermé. Éliminer conformément aux réglementations antipollution en vigueur.

SECTION 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions de transport multimodal sont fournies à titre indicatif et ne tiennent pas compte des tailles de conteneurs. La présence d'une description d'envoi pour un mode de transport particulier (maritime, aérien, etc.) ne signifie pas que le produit est emballé de façon appropriée pour ce mode de transport. Tous les emballages doivent être examinés avant l'expédition pour vérifier qu'ils sont adaptés; la conformité aux règlements en vigueur relève de l'entière responsabilité de la personne qui veut faire transporter le produit.

Terrestre É.-U. (DOT)

Aucune information disponible

Canada (TMD)

Aucune information disponible

OMI

Aucune information disponible

IATA/ICAO

Aucune information disponible

SECTION 15 — INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

NOTIFICATION PAR LE FOURNISSEUR SARA 313 (40 CFR 372.65C)

N° CAS	SUBSTANCE/COMPOSÉ	% pondéral	% éléments
--------	-------------------	------------	------------

Aucun composant de ce produit n'est sujet à la notification par le fournisseur SARA 313 (40 CFR 372.65C).

CERTIFICATION TSCA

Toutes les substances dans ce produit figurent ou sont exemptes de figurer dans l'inventaire TSCA.

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

Ce produit a été classé suivant les critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Les renseignements ci-dessus s'appliquent au produit dans sa formulation actuelle et s'appuient sur les informations actuellement disponibles. L'ajout de réducteurs ou autres additifs à ce produit peut grandement modifier la composition et les risques présentés par le produit. Dans la mesure où les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'offrons aucune garantie, ni expresse ni implicite, et décline toute responsabilité en rapport avec un quelconque emploi des présents renseignements.